
AIR CANADA

PLACEMENT DE NOUVELLES ACTIONS À DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A ET/OU ACTIONS À DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B

Le 16 décembre 2020

Un prospectus simplifié provisoire modifié de la Société daté du 16 décembre 2020 contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire modifié et de ses modifications doit être transmis à tout investisseur avec le présent document. Le prospectus simplifié provisoire modifié est susceptible d'être complété. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif.

Les titres dont il est question aux présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières des États américains. Par conséquent, les titres dont il est question aux présentes seront offerts aux États-Unis uniquement aux personnes qu'il est raisonnable de considérer comme des acheteurs institutionnels admissibles, au sens donné à qualified institutional buyers dans la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933, en vertu de dispenses d'inscription prévues par la Loi de 1933 et ses règlements d'application.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié provisoire, le prospectus simplifié provisoire modifié, le prospectus simplifié définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

ÉMETTEUR :	Air Canada (la « Société »)
ÉMISSION :	35 420 000 actions à droit de vote variable de catégorie A et/ou actions à droit de vote de catégorie B de la Société (les « actions »)
MONTANT :	850 080 000 \$ CA
PRIX D'ÉMISSION :	24,00 \$ CA l'action
OPTION DE SURALLOCATION :	Les preneurs fermes pourront acheter jusqu'à 15 % d'actions de plus que l'émission au prix d'émission pour couvrir les surallocations, en vertu d'une option exerçable en totalité ou en partie dans les 30 jours suivant la clôture.
EMPLOI DU PRODUIT :	Le produit net du présent placement sera affecté au fonds de roulement et aux besoins généraux de la Société et servira à augmenter les liquidités de la Société, ce qui lui procurera davantage de souplesse d'un point de vue opérationnel et dans le cadre de la mise en œuvre prévue de ses mesures d'atténuation et de récupération en réponse à la pandémie de COVID-19.
ACHETEURS CANADIENS / NON CANADIENS :	Les Canadiens (au sens de la <i>Loi sur les transports au Canada</i>) recevront des actions à droit de vote de catégorie B. Les non-Canadiens (au sens de la <i>Loi sur les transports au Canada</i>) recevront des actions à droit de vote variable de catégorie A.
TYPE DE PLACEMENT :	Placement public commercialisé et négocié hors séance au moyen d'un prospectus simplifié déposé dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis auprès d'« acheteurs institutionnels admissibles » (<i>qualified institutional buyers</i>) conformément à la <i>Rule 144A</i> prise en application de la loi des États-Unis intitulée <i>Securities Act of 1933</i> .
INSCRIPTION :	Les actions à droit de vote de catégorie B et les actions à droit de vote variable de catégorie A d'Air Canada sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « AC ». La Société a demandé l'inscription des actions à la TSX. Cette inscription sera subordonnée à l'obligation, pour la Société, de satisfaire à toutes les exigences d'inscription de la TSX.



AIR CANADA

PLACEMENT DE NOUVELLES ACTIONS À DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A ET/OU ACTIONS À DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B

Le 16 décembre 2020

ADMISSIBILITÉ :	Les actions à droit de vote de catégorie B seront des placements admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, les CELI et les RPDB.
TENEURS DE LIVRES ACTIFS :	Valeurs Mobilières TD Inc., J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc., Marchés mondiaux Citigroup Canada inc. et Morgan Stanley Canada Limitée
RÉMUNÉRATION DES PRENEURS FERMES :	4,00 %
CLÔTURE :	Le 30 décembre 2020



J.P.Morgan



Morgan Stanley